



Berne, le 27.03.2017

TARIF DES DOUANES SUISSES Tares

Etat: 1^{er} avril 2017

Cette mise à jour contient principalement:

- Notes explicatives du tarif des douanes - Tares:
les décisions prises par le Comité du Système harmonisé au cours de la 58^e session au sujet des modifications apportées aux Notes explicatives du Système harmonisé ainsi que des modifications des Notes explicatives suisses, voir les documents suivants: chapitres 2, 4, 7, 8, 12, 20, 22, 33, 39, 84, 95 et "Remarques préliminaires" (dans les documents [Pdf](#), un trait vertical dans la marge gauche signale les lignes qui ont été modifiées);
- Décisions de classement des marchandises du tarif des douanes - Tares:
les nouvelles décisions prises par le Comité du Système harmonisé au cours de la 58^e session ainsi que des modifications et des nouvelles décisions suisses ([détails: mise à jour du 1.4.2017](#));
- Introduction du recoupement automatisé des données entre le système de traitement des données [e-dec](#) de l'AFD et l'interface de l'[OSAV](#), qui permet d'accéder aux données du système d'information vétérinaire de l'UE ([TRACES](#)) et, le cas échéant, au système d'autorisation de l'OSAV.
Les animaux et produits animaux de pays tiers ainsi que les animaux à onglons et la volaille de rente de l'UE pour lesquels un DVCE (Document vétérinaire commun d'entrée), un certificat sanitaire ou un permis OSAV est requis sont indiqués dans le Tares (Affichage des détails) sous: "assujettissement au permis", "Off. permis", "OSAV-Autre".
Informations supplémentaires: www.douane.ch > Documentation > Directives > [R-60](#) Actes législatifs autres que douaniers > [Animaux et produits animaux \[R-60-4.2\]](#);
- la création d'une subdivision statistique supplémentaire (importation et exportation), voir le no 3603.0000;
- des adaptations dans certaines "Remarques" du Tares;
- des adaptations rédactionnelles.

Circulaires abrogées:

-